

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07

Version: FR, Page 1 sur 15, Date de révision: 10/10/2023

## RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identification du produit :

**Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07**

CAS N°:

Index N°:

EC N°:

REACH N°:

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

**Utilisations identifiées pertinentes** : Utilisation de la substance ou du mélange uniquement à des fins de recherche en laboratoire ;

**Utilisations déconseillées** : Ne pas utiliser pour des activités thérapeutiques ou de diagnostic. Ceci n'est pas un dispositif médical. ;

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

#### Fournisseur :

Nom: CISBIO BIOASSAYS, company of Revvity Group

Adresse: Parc Marcel Boiteux - BP 84175 - 30200 Codolet, France

Phone : +33 4 66 79 67 05 - Fax : +33 4 66 79 67 50

E-mail (personne compétente):  codolet.sds@revvity.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France - Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

USA & Canada - Phone: 1-888-963-456 (1)

Other countries - Phone: +33 (0) 466 796 737 (2)

<https://www.cisbio.com>

<https://www.revvity.com>

(1) Available from Monday to Thursday 8:30 am to 5:30pm GMT-5 and Friday: 8:30 am to 3:00pm GMT-5

(2) Available from Monday to Friday 9:00 am to 5:30 pm GMT+2

## RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]	Category code	Hazard statement	Precautionary statement
Serious eye damage/eye irritation - Eye Dam. 1 - H318	Eye Dam. 1	H318	P280 P305 + P351 + P338 P310

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07

Version: FR, Page 2 sur 15, Date de révision: 10/10/2023

Skin corrosion/irritation - Skin Corr. 1A - H314	Skin Corr. 1A	H314	P260 P264 P280 P301 + P330 + P331 P303 + P361 + P353 P304 + P340 P305 + P351 + P338 P310 P321 P363 P405 P501
--	---------------	------	---

Information supplémentaire:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

## 2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage suivant le Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

Identification du produit :

Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07

Substances contenues dans le produit :

Substance name	CAS n°	Index n°	EC n°
sodium hydroxide	1310-73-2	011-002-00-6	215-185-5

Pictogrammes de danger

GHS05-acid



Mention d'avertissement :

**Danger**

Mentions de danger et de prudence:

Code	Phrase de risque
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07

Version: FR, Page 3 sur 15, Date de révision: 10/10/2023

P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans...

Section spéciale pour des éléments d'étiquetage supplémentaires concernant certains mélanges :

Mentions supplémentaires :

### **2.3 Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de substances classifiées substances extrêmement préoccupantes  $\geq 0.1\%$  publiées par l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, conformément à l'article 57 du règlement REACH. Le mélange ne satisfait ni les critères dangereux PBT ni les critères vPvB en accord avec l'annexe XIII de la réglementation REACH EC 1907/2006. ;

Dangers sur la santé :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07

Version: FR, Page 4 sur 15, Date de révision: 10/10/2023

## RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux:

Ce mélange ne contient aucune substance dangereuse aux limites de concentration indiquées dans le règlement (CE) no. 1272/2008 et OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200.

#### Informations supplémentaires:

Texte complet avec phrases des H- et EUH- : voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Informations générales :** Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. ; Eloigner les personnes affectées de la zone de danger et les allonger. ;

**Inhalation:** En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin ; Fournir de l'air frais. ;

**Contact avec la peau:** Après contact avec la peau, laver immédiatement avec de l'eau. ; Jeter les vêtements contaminés. ;

**Contact avec les yeux:** En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant un temps suffisamment long, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. ;

**Ingestion:** Ne pas provoquer de vomissements. ; Ne pas donner à manger ou à boire. ; En cas d'ingestion accidentelle par la bouche, rincer abondamment à l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter un médecin immédiatement. ;

**Protection du secouriste :**

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour. ;

Effets:

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Notes pour le docteur:

## RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyen d'extinction :

**Moyens d'extinction appropriés :** Ce produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. ;

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange

Produits de combustion dangereux :/

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection. ;

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07

Version: FR, Page 5 sur 15, Date de révision: 10/10/2023

## RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'urgence : Assurer une ventilation suffisante. ; Procédures d'urgence : Mettre les personnes en sécurité. ;  
Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8) ;

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface ou la nappe phréatique. ; ;

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériau compatible pour l'absorption : Absorbant, organique. ;  
Autres informations :

### 6.4 Référence à d'autres sections

Informations supplémentaires:

## RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions pour une manipulation sûre

#### Mesures de protection :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ; Eviter tout contact avec les yeux. ; Eviter la création ou formation d'aérosols. ; Eviter tout contact cutané. ; Eviter de respirer. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail des douches d'urgence. ; Mettre à disposition sur le lieu de travail un lave-oeil et indiquer sa position. ; Laver immédiatement les vêtements contaminés. ;

Prévention contre l'incendie:

Précautions environnementales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où des substances réactives sont manipulées. ; Ne pas pipeter avec la bouche. ; Porter des gants jetables ;

#### Conseils d'hygiène généraux en milieu professionnel

Manipuler dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité industrielle ; Voir la fiche de données techniques. ; Jeter les vêtements contaminés et imprégnés. ; Se laver les mains avant les pauses et après le travail. ;

### 7.2 Conditions nécessaires pour un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage :

#### Conditions nécessaires pour les salles de stockage et les contenants :

Conserver le récipient bien fermé. ; Conserver dans son emballage d'origine ou dans un emballage correctement étiqueté ;

#### Conseils pour l'agencement des stocks :

Matériaux à éviter :

#### Autres informations sur les conditions de stockage :

### 7.3 Utilisations finales particulières :

Recommandations pour les utilisations finales particulières : Voir la fiche de données techniques. ;

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07

Version: FR, Page 6 sur 15, Date de révision: 10/10/2023

## RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION PERSONNELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Remarque préliminaire :

#### 8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France

Source :		Informations relatives à la réglementation VME (France) : ED 984, 07.2012				
Substance	EC-No.	CAS-No	VLE (mg/m3)	VLE (ppm)	VME (mg/m3)	VME (ppm)
1310-73-2 / 215-185-5	215-185-5	1310-73-2			2	
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Espagne

Source :		Limites de Exposicion Profesional para Agentes Quimicos en Espana Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo June 2015				
Substance	EC-No.	CAS-No	VLA-EC (mg/m3)	VLA-EC (ppm)	VLA-ED (mg/m3)	VLA-ED (ppm)
1310-73-2 / 215-185-5	215-185-5	1310-73-2		2		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Allemagne

Source :		TRGS 900, June 2015, BAuA				
Substance	EC-No.	CAS-No	AGW (mg/m3)		AGW (ppm)	
1310-73-2 / 215-185-5	215-185-5	1310-73-2				
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

- Italie

- Grèce

- UK

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07

Version: FR, Page 7 sur 15, Date de révision: 10/10/2023

- OSHA (USA)

Source : Occupational Safety and Health Administration (OSHA) Permissible Exposure Limits (PELS) from 29 CFR 1910.1000						
Substance	EC-No.	CAS-No	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) 8-hour TWA (mg/m3)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (ppm)	OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) STEL (mg/m3)
1310-73-2 / 215-185-5	215-185-5	1310-73-2		2		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0				

#### 8.1.2 Valeur limite biologique (Allemagne):

Source : List of recommended health-based biological limit values (BLVs) and biological guidance values (BGVs), June 2014				
Substance	EC-No.	CAS-No	BLV (mg/m3)	BLV (ppm)
1310-73-2 / 215-185-5	215-185-5	1310-73-2		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

#### 8.1.3 Valeurs limites d'exposition pour l'utilisation attendue (Allemagne):

Source : TRGS 903, November 2015, BAuA				
Substance	EC-No.	CAS-No	BGW (mg/m3)	BGW (ppm)
1310-73-2 / 215-185-5	215-185-5	1310-73-2		
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0		

#### 8.1.4 Valeurs de DNEL/PNEC:

- Employé DNEL

Source : GESTIS – substance database									
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
1310-73-2 / 215-185-5	215-185-5	1310-73-2				1-1			
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0					4.07-4.07		

- Client DNEL

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07

Version: FR, Page 8 sur 15, Date de révision: 10/10/2023

Source : GESTIS – substance database									
Substance	EC-No.	CAS-No	Acute – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, local effects (mg/kg/day)	Long-term – dermal, systemic effects (mg/kg/day)	Acute – inhalation, local effects (mg/m3)	Acute – inhalation, systemic effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, local effects (mg/m3)	Long-term – inhalation, systemic effects (mg/m3)
1310-73-2 / 215-185-5	215-185-5	1310-73-2							
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0							

Remarque DNEL:

- PNEC

Source : INERIS																
Substance	EC-No.	CAS-No	PNEC AQUATIC									PNEC Sediment				
			freshwater			marine water			intermittent release			freshwater			marine water	
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)
1310-73-2 / 215-185-5	215-185-5	1310-73-2														
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0														

Source : INERIS														
Substance	EC-No.	CAS-No	Others											
			PNEC soil			PNEC sewage treatment plant			PNEC air			PNEC secondary poisoning		
			(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)	(mg/L)	(mg/kg)	(ppm)
1310-73-2 / 215-185-5	215-185-5	1310-73-2												
7778-77-0 / 231-913-4	231-913-4	7778-77-0												

Remarque PNEC:

Remarque sur les paramètres de contrôle :

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### 8.2.1 Mesures techniques :

Voir section 7. Pas de mesures supplémentaires nécessaires. ;

### 8.2.2 Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Lunettes de sécurité à protection latérale. ;



Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07

Version: FR, Page 9 sur 15, Date de révision: 10/10/2023

Protection de la peau:Port de gants ; Blouse de laboratoire ;

Protection respiratoire :Assurer une ventilation suffisante. ;

Dangers thermiques :

8.2.3 Contrôles d'ordre environnemental :

## RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physico chimiques essentielles

#### Apparence

Etat physique	Solide ;
Couleur	Blanc ;
Odeur	
Seuil olfactif (ppm)	

	Valeur	Concentration (mol/L)	Méthode	Température (°C)	Pression (kPa)	Remarque
pH						
Point de fusion (°C)						
Point de congélation (°C)						
Point initial d'ébullition/gamme d'ébullition (°C)						
Point éclair (°C)						
Taux d'évaporation (kg/m²/h)						
Inflammabilité (type : ) (%)						
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosivité	Limite supérieure d'explosivité (%)					
	Limite inférieure d'explosivité (%)					
Pression de vapeur (kPa)						
Densité de vapeur (g/cm³)						
Densités	Densité (g/cm³)					
	Densité relative (g/cm³)					
	Densité volumique (g/cm³)					
	Densité critique (g/cm³)					
Solubilité (Type : ) (g/L)						
Coefficient de partage (log Pow) n-octanol/eau à pH :						
Température d'auto inflammation (°C)						
Température de décomposition (°C)						
Energie de décomposition : kJ						
Viscosité	Viscosité, dynamique (poiseuille)					
	Viscosité, cinématique (cm²/s)					
Propriétés explosives						
Propriétés oxydantes						

### 9.2 Autres informations:

Aucune autre information utile disponible

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07

Version: FR, Page 10 sur 15, Date de révision: 10/10/2023

## RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

**10.1 Réactivité** Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions d'utilisation normales. ;

**10.2 Stabilité chimique :**

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses :**

**10.4 Conditions à éviter :**

**10.5 Matières incompatibles :**

**10.6 Produits de décomposition dangereux :** Ne se décompose pas si le produit est stocké et utilisé dans les conditions prévues (données techniques). ; La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et vapeurs irritantes. ;

## RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Substances

- **Toxicité aiguë**

Données animales :

Toxicité orale aiguë :

Toxicité dermique aiguë :

Toxicité aiguë par inhalation :

Expérience pratique / preuve humaine :

Evaluation / Classification:

Remarque générale :

- **Corrosion/irritation de la peau**

Données animales :

Substance name	Species	Method	Exposure time	Result/evaluation	Score	Remark
1310-73-2 / 215-185-5						

Méthode de test cutané In-vitro :

Résultat du test cutané In-vitro :

Evaluation / Classification:

- **Lésion oculaire/irritation**

Données animales :

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07

Version: FR, Page 11 sur 15, Date de révision: 10/10/2023

---

Méthode de test oculaire In vitro :

Résultat du test oculaire In vitro :

Evaluation / Classification:

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et reprotoxique)**

- Mutagénicité des cellules germinales :

Données animales :

Evaluation / Classification :

- Cancérogénicité

Expérience pratique / preuve humaine:

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- Reprotoxicité

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

Evaluation globales des propriétés CMR :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

- STOT SE 1 et 2

Données animales :

Autres informations:

- STOT SE 3

Expérience pratique / preuve humaine :

Autres informations:

Evaluation / Classification :

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données animales :

Evaluation / Classification :

Autres informations

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07

Version: FR, Page 12 sur 15, Date de révision: 10/10/2023

- **Risque d'inhalation**

Expérience pratique / preuve humaine :

Données expérimentales : données de viscosité : voir SECTION 9.

Evaluation / Classification :

Remarque :

#### 11.1.1 Mélanges

Pas d'information toxicologique disponible concernant le mélange

## RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans le cas où il existe des données d'essai concernant un point final / différenciation pour le mélange lui-même, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exclusion de la biodégradation et de la bioaccumulation). S'il n'existe pas de données d'essai, les critères de classification des mélanges doivent être utilisés (méthode de calcul); Dans ce cas, les données toxicologiques des substances sont indiquées.

### 12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aigue pour les poissons (court terme)

Toxicité chronique pour les poissons (long terme)

Toxicité aigue pour les crustacés (court terme)

Toxicité chronique pour les crustacés (long terme)

Toxicité aigue pour les algues et cyanobactéries (court terme)

Toxicité pour les microorganismes et autres plantes aquatiques / organismes

Evaluation / Classification:

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Dégradation abiotique :

Evaluation / Classification:

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF):

### 12.4 Mobilité dans le sol

### 12.5 Résultats de l'évaluation des PBT et vPvB

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07  
Version: FR, Page 13 sur 15, Date de révision: 10/10/2023

**12.6 Autres effets néfastes :**

Informations supplémentaires éco toxicologiques :

**RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Option de traitement des déchets :  
Gérer les déchets suivant la réglementation en vigueur. ;

Autres recommandations concernant l'élimination:  
Informations supplémentaires:

**RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

ADR/RID/AND/IMDG/IATA

UN No.	
UN Nom d'expédition	
Classe de danger pour le transport (es)	
Etiquette de danger (s)	
Groupe d'emballage	

**Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au code IBC**

Terre (ADR/RID)

Classification ADR :	Dispositions spéciales pour l'ADR/RID :
Quantités limites pour l'ADR/RID :	Quantités exclues pour l'ADR/RID :
Instruction d'emballage pour l'ADR/RID :	Dispositions spéciales pour l'emballage pour l'ADR/RID :
Dispositions pour les emballages mixtes :	
Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :	
Disposition spéciales pour citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :	
Code citerne ADR :	Disposition spéciale pour citerne ADR :
Véhicule pour le transport des citernes:	
Dispositions spéciales pour le transport des charriots:	
Dispositions spéciales pour le transport en vrac :	
Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention:	
Dispositions spéciales pour le transport :	
Identification de danger No:	Catégorie de transport (Code de restriction des tunnels):

Mer (IMDG)

Polluant marin :		
Risque subsidiaire (s) pour IMDG:		
Disposition pour l'emballage pour IMDG :		
Quantité limite pour IMDG :		
Instruction d'emballage pour IMDG :	Instructions IBC :	Dispositions IBC :
Instructions citerne IMO tank :		
Instructions citerne UN :		
Dispositions citerne et vrac :		
EmS :		
Arrimage et isolement pour IMDG :	Propriétés et observations :	

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07

Version: FR, Page 14 sur 15, Date de révision: 10/10/2023

#### Transport fluvial (ADN)

Code de classification ADN :

Dispositions spéciales ADN :

Quantité limite pour ADN :

Quantité exclue pour ADN :

Transport autorisé :

Équipement nécessaire :

Dispositions pour le chargement et déchargement :

Dispositions pour le transport :

Nombre de cônes/lumières bleus :

Remarque:

#### Air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Risque subsidiaire pour IATA:

Quantité exclue pour IATA:

Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Packing Instructions:

Passenger and Cargo Aircraft Limited Quantities Maximal Net Quantity :

Passenger and Cargo Aircraft Packaging Instructions :

Passenger and Cargo Aircraft Maximal Net Quantity :

Cargo Aircraft only Packaging Instructions :

Cargo Aircraft only Maximal Net Quantity :

Code ERG :

Dispositions spéciales pour IATA:

## RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### **15.1 Règlements/législation spécifique en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange**

#### Directives et règlements UE

- Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations (numéro CAS Substance) :

Restrictions d'utilisation (numéro CAS Substance): 1310-73-2 / 215-185-5

SVHC (numéro CAS Substance):

- Autres règlements UE :
- Directive 2010/75/EC sur les émissions industrielles : Non pertinent

#### Règlement national

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique :**

Non réalisée pour ce produit

## RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

### **16.1 Indications des changements**

Date de la version précédente :07/09/2023

Modifications :

### **16.2 Informations complémentaires**

Selon le Règlement (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Désignation / Nom commercial : HTRF Monoclonal antibody anti-IgE MABETS07

Version: FR, Page 15 sur 15, Date de révision: 10/10/2023

**16.3 Classification des mélanges et méthodologie d'évaluation utilisée selon le règlement (EC) 1207/2008 [CLP]:**

Voir SECTION 2.1 (classification).

**16.4 Phrases R-, H- et EUH- pertinentes (nombre et texte complet):**

Code	Phrase de risque
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.